



Depuis 1973, les membres de la Société de chasse des dockers vivent leur loisir sur des terres qui sont aussi celles de leur gagne-pain : celles du port. Un territoire riche en faune et en flore. Et peu de gens pensent qu'un territoire peut être aussi préservé au milieu d'industries importantes. Cet espace naturel atypique, c'est pourtant ce que nous défendons avec ardeur. Tout en ayant conscience que nous, membres de la Société de chasse des dockers, sommes implantés sur un site dédié au développement portuaire. Et que les terres nous sont prêtées et, par définition, mises à disposition au grès des projets d'agrandissement du port. Nous n'irons donc, et vous le verrez, pas à l'encontre de CAP 2020. Ce serait aller contre l'intérêt de notre corporation. Cependant, en tant que chasseurs, nous voulons être les acteurs actifs du maintien de notre passion et des zones de chasses sises sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque. Ce cahier d'acteur est notre contribution au débat et un argumentaire à nos demandes de compensations.

CAHIER D'ACTEUR SOCIÉTÉ DE CHASSE DES DOCKERS DU PORT DE DUNKERQUE

CONTINUITÉ ET PRÉSERVATION DE LA CHASSE DES DOCKERS

Qui sommes nous ?

Création

La Société de chasse des dockers du port de Dunkerque est une association cynégétique Loi 1901. Elle a été fondée le 23 octobre 1973. Le président fondateur était Roger Gouvert. Le président d'honneur à sa création était Bernard Gouvert.

But

Le but de cette association est de grouper tous les chasseurs dockers exclusivement dans les huit huttes démontables qu'elle possède ; pour la chasse au gibier d'eau, à la sauvagine.

Son objectif est aussi d'étudier les mesures susceptibles d'améliorer la pratique de la chasse.

Elle défend les intérêts des chasseurs dockers et agit en leur nom auprès des pouvoirs publics et de la Fédération départementale des chasseurs du Nord.

Elle loue des terrains au port et met des limites de réserve de façon à favoriser le repeuplement des migrateurs.

La société garde l'ensemble du territoire entretenu (marais, huttes, terrains marécageux) dans un but de repeuplement.

Les adhérents et le fonctionnement

L'association compte 110 adhérents. Elle est dirigée par un comité de sept membres qui élisent un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Son président actuel est Francis Henry.

Pratique de la chasse en détail

Nous bénéficions de 656 hectares. Les chasseurs évoluent sur ces terres de chasse en plaine et à la hutte.

Coordonnées

Francis Henry, président - 20, rue l'Hermitte BP 2081 - 59376 Dunkerque Cedex 1
Tel. : 06 08 61 35 69 - E-mail : f.henry4@laposte.net

NOS ACTIONS SUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS PRATIQUÉES

NOS ACTIONS ET LES ACTIVITÉS PRATIQUÉES SUR LE TERRITOIRE PORTUAIRE

La société de chasse assure des missions communes à toutes les sociétés similaires.

A savoir :

- Le piégeage (Actions de régulation des renards, dont la présence est un problème récurrent. Ce prédateur est en effet responsable de dégâts sur le territoire portuaire).
- Régulation des espèces et comptage. (L'association mène aussi des actions de gestion. Comptage de printemps (mi-mars) organisé en lien avec la Fédération départementale des chasseurs du Nord et l'Office national de la chasse. De ce comptage découlera le prélèvement qui sera autorisé et validé en assemblée générale et permet de connaître la population de la faune qui vit sur les terres du port.)
- La société met un point d'honneur à respecter la période de chasse autorisée. Nous interdisons aussi toutes les pratiques de chasse sous forme de traque. Aucune chasse en battue n'est par ailleurs autorisée dans le port, tout comme la chasse postée en plaine.

Le rôle spécifique de la Société de chasse lié au territoire portuaire

Les chasseurs assurent une mission d'entretien des terres du port concernées par le projet, et ce, de manière bénévole.

- **Sur la flore** : L'association entretient annuellement les terrains portuaires qu'elle a à sa disposition : débroussaillage à l'aide d'engins tels que des tracteurs débroussailliers, tontes, entretien des mares... Nous entretenons aussi les zones humides dédiées toute l'année à l'accueil de la faune. Nous veillons à maintenir le niveau d'eau vital pour préserver l'équilibre entre faune et flore, et favoriser son développement. Sans eau, il n'y a pas de vie ! L'équilibre reste fragile, mais nous en sommes les garants. Toute l'année prolifèrent dans nos zones humides naturelles ou artificielles les batraciens, les oiseaux, le gibier...
- **Sur la faune** : L'action d'entretien des zones naturelles situées sur les espaces du Grand port maritime de Dunkerque favorise les arrêts migratoires d'espèces rares : cigognes, avocettes, tadornes de belon, spatules et autres oiseaux. Les différentes mares sont aussi le refuge de nombreux batraciens et d'insectes. Grâce à la qualité de l'entretien des zones protégées et l'action des chasseurs, nous avons réussi à créer un espace favorable à l'accueil de chevreuils que nous observons régulièrement. Cette année, nous en avons recensé cinq, dont trois naissances. C'est ce qui a été observé par la Fédération départementale des chasseurs du Nord, ainsi que l'Office national de la chasse. Mais nous supposons qu'il y en a davantage dans ce refuge accueillant.



Février 2017 : un groupe de cigognes en escale sur les terres de l'association de chasse des docks.



Groupe de chasseurs lors d'un comptage de printemps.

- **Action au sein du Grand port maritime de Dunkerque :** Nous participons activement à toutes les réunions organisées par le Grand port maritime de Dunkerque (GPMD) : réunion des associations de chasse sur le port, participation aux Matinales Développement durable. Ces rendez-vous ont pour objectif de prendre en considération la mission de développement durable menée au quotidien par le GPMD, ainsi que d'organiser les cinq associations de chasse qui pratiquent la même activité sur le même domaine. Ce travail collégial vise à faire respecter toutes les règles énoncées ci-dessus et à redistribuer les terres portuaires après chaque évolution économique et industrielle du port de Dunkerque.

Nous sommes bien évidemment sensibles et fiers quant à l'utilisation dans le cahier d'acteur de certaines associations écologistes du résultat de notre travail. En effet, les espèces qu'elles citent et défendent sont là grâce à notre action menée depuis 40 ans, laquelle a permis d'attirer plusieurs espèces (tadorne de belon, grèbe castagneux, bouscarle de cetti, rousserolle effarvate, mais aussi le triton ponctué, le crapaud commun...) autour des zones humides que nous avons creusées. Ce sont des espèces non chassables.

ANALYSE DES DEUX OPTIONS ATLANTIQUE ET BALTIQUE

OPTION BALTIQUE

Nous ne sommes pas directement concernés par ce secteur, puisque nous ne disposons pas de terres de chasse sur cette partie de la circonscription portuaire.

OPTION ATLANTIQUE

Avec cette option, notre activité cynégétique est fortement compromise. Huit de nos neuf huttes de chasse que nous avons construites sont situées sur le plan du futur bassin Atlantique ou à proximité immédiate. La première hutte date de 1979. Cette option n'est donc pas sans consé-

quence pour notre passion. Il est bien évident que chaque option se payera en emprise foncière, mais la version Atlantique de CAP 2020 est celle qui aura le plus d'impact pour nous. Non seulement sur le tracé du projet, mais aussi aux alentours. Car on ne peut imaginer que l'activité d'un tel projet n'ait pas de conséquence sur la faune et la flore. Elle risque de perturber les milieux environnants. Autant d'effets de ce chantier gigantesque que l'on pourrait qualifier de «collatéraux».

Cette option d'un bassin rallongé de 2km détruirait par ailleurs l'habitat d'espèces qui, grâce à notre travail de création de zones humides, ont élu domicile sur huit de nos étangs.

NOUS VOULONS DES COMPENSATIONS

NOTRE POSITION SUR LE PROJET

La position de la société de chasse est la suivante : nous avons toujours su adapter la pratique de la chasse au développement industriel et économique du port. Tout en gardant à l'esprit que les terres sont prêtées, et l'occupation régie par un bail précaire.

Nous avons toujours su recréer des espaces naturels dédiés à la pratique et développer des nouvelles zones marécageuses avec le souci d'assurer une continuité pour la faune et la flore. Aux différentes étapes d'évolution du port de Dunkerque, les chasseurs sont intervenus sur les milieux afin d'optimiser la biodiversité. Dans certains milieux dunaires ou sableux, nous avons lutté contre l'envahissement de certains végétaux comme les argousiers, entretenu les milieux ouverts, créé des sentiers. Comme il l'a été rappelé lors de la réunion publique de Loon-Plage, le 15 novembre, la création de zones d'habitat différent pour la faune a attiré des espèces plus nombreuses et variées, par rapport à ce qui existait avant le développement du port, sur la lande. La faune et la flore se sont diversifiées depuis que ces terres portuaires sont entretenues par les chasseurs dockers.

À chaque fois que le challenge s'est présenté au fil des projets portuaires, nous avons recréé des biotopes que nous entretenons, ils sont autant de refuge pour les espèces locales ou de passage. A titre d'exemple, le courlis cendré, un limicole, s'y est installé car il a trouvé sur cette zone des conditions favorables à la reproduction, aux abords de nos étangs. Tout cela a bien été possible grâce à la société de chasse des dockers, et ce depuis 45 ans.

Nous tenons à faire une remarque. Nous avons observé que certaines zones du port, allouées dans le cadre de mesures compensatoires pour des projets antérieurs, sont aujourd'hui complètement à l'abandon. La flore a envahi les espaces, la faune a déserté les lieux. C'est l'exemple de ce que nous ne souhaitons pas faire. Notre société travaille dans un état d'esprit différent : reconstruire, préserver, entretenir.

Si nous voulons conserver l'activité cynégétique sur la circonscription du GPMD (Grand port maritime de Dunkerque), il faut savoir accepter certaines contraintes plutôt que de tout perdre ! Nous ne sommes pas non plus dans une position de mordre la main qui nous a nourri (l'activité industrialo-portuaire) et qui continue à faire travailler certains de nos adhérents. Nous

souhaitons, par contre, être associés le plus en amont possible à tout dialogue, initiative, négociation, groupe de travail ayant un rapport avec le projet et ces mesures compensatoires. Notre savoir-faire, notre expertise et expérience et nos moyens humains font que nous devons être intégrés dans la boucle du projet.

CONCLUSION

Nous, chasseurs, souhaitons, quelle que soit l'option retenue à l'issue du débat public et de la décision de l'Etat, obtenir des mesures compensatoires, afin de poursuivre nos missions en faveur de la faune et la flore, et continuer à pouvoir pratiquer la chasse.

Nous souhaitons que les mesures soient proportionnelles à ce que nous allons perdre à l'issue des travaux CAP 2020. Nous disposons actuellement de 656 hectares, à l'issue du projet nous revendiquons de pouvoir disposer à minima de la même superficie. Même si la surface réattribuée est identique, elle ne compensera jamais l'investissement, en argent et en heures de bénévolat, la perte des zones humides et des huttes, et l'énergie déployée pour l'entretien des espaces naturels. Notre association est un véritable acteur de la défense de la nature, nous nous investissons personnellement, bénévolement et matériellement. Nous contribuons sur l'espace qui nous est attribué aux abords de nos plans d'eau à la reproduction, nous favorisons les pauses migratoires, entretenons l'environnement du port.

Pour rappel, nous avons déjà perdu près de 150 hectares depuis les années 1990. A l'époque, nous avions 800 hectares, il nous en reste aujourd'hui 656 hectares.

Nous demandons également que les zones proximales au futur chantier soient le moins touchées possibles par l'inaccessibilité en raison des travaux. Les périmètres des travaux et de stockage des matériaux risquent en effet d'amputer davantage les zones chassables.

La société de chasse, en lien avec Franck Gonsse, secrétaire général de la CNTPA – Dunkerque, reste à la disposition du Grand port maritime de Dunkerque, pour trouver un terrain d'entente : il restera en effet 2 000 hectares de libres sur le port à l'issue du projet CAP 2020. Nous attendons les propositions du port.